Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502008-20251210-04092025-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Moutiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2025

Référence
04/092025

Objet de la délibération
EFFACEMENT DES RESEAUX : devis SDE 35

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	11

Date de la convocation
04/12/2025

Date d'affichage
04/12/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 10/12/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 9 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COLAS Yves, Maire

Présents : M. COLAS Yves, Maire, Mmes : CHEVRIER Maryvonne, CORNEE Anne-Sophie, HOCDE Marie-Thérèse, LEMAILE Magali, MM : ALIX Didier, DOUCIN David, DURAND Cédric, FOLIARD Cédric, PRIOUR Nicolas

Excusés : Mmes : CHEDEMAIL Mathilde, FROMENTIN Cécile
M. CORBIERE Sébastien donne pouvoir à M. DURAND Cédric
Absents : Mme OLIVRY Kelig, M. ROBIDEL Johan

A été nommé secrétaire : M. FOLIARD Cédric

Objet de la délibération : EFFACEMENT DES RESEAUX : devis SDE 35

Monsieur Le Maire expose :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;
Vu la demande d'effacement des réseaux formulée par la Commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) ;
Vu l'Avant-Projet Sommaire (APS) établi par le SDE35, daté du 05/11/2025, relatif à l'opération **EFR - RUES DE LA CROIX - DU PONT DES ARCHES** à MOUTIERS, dossier N° **PE22-1795** ;
Considérant que cette opération a pour objectif l'amélioration et l'effacement du réseau électrique basse tension (BT) et des infrastructures d'éclairage public et de télécommunication, afin de garantir la qualité de l'électricité et d'améliorer l'environnement de la collectivité ;
Vu les éléments financiers de l'APS présentant l'estimation sommaire du coût global de l'investissement à la charge de la commune s'élevant à **140 719.98 € HT** (comprenant le coût des études) ;
Vu l'estimation du coût des travaux et de la participation du SDE35 et de la Commune pour les différents réseaux (électrique BT, éclairage public, télécommunication);

Vu le bon de commande des études détaillées, dont les montants estimés (HT) sont les suivants :

. Réseau électrique basse tension :	6 885,00 € HT
. Réseau d'éclairage public :	3 267,00 € HT
. Infrastructures de télécommunication :	4 813,00 € HT
TOTAL	**14 965.00 € HT**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502008-20251210-04092025-DE

- Prenant acte de l'information selon laquelle, si la Commune ne donne pas suite à ces études détaillées par la validation des travaux, les montants de celles-ci (y compris les diagnostics engagés) lui seront facturés par le SDE35 ;

- Considérant l'intérêt du projet pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE l'Avant-Projet Sommaire (APS) et les estimations financières présentées par le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) pour l'opération EFR - RUES DE LA CROIX - DU PONT DES ARCHES (Dossier N° PE22-1795).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande des études détaillées du SDE35, pour un montant estimé total de 14 965,00 € HT, et à engager les dépenses correspondantes.

AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre toute mesure ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/12/2025
Le Maire
Yves COLAS

